

LA CITATION DE MONUMENTS HISTORIQUES ET LA CONSTITUTION DE SITES DU PATRIMOINE À MONTRÉAL

BILAN ET ORIENTATIONS

12 JUIN 2009

Actes du colloque

CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL



**Pour tout renseignement additionnel, communiquez avec
le Conseil du patrimoine de Montréal à l'adresse suivante :**

Édifice Gaston-Miron
1210, rue Sherbrooke Est
Bureau 002
Montréal (Québec)
H2L 1L9
Téléphone : 514 872-4055
Télécopieur : 514 872-2235
cpm@ville.montreal.qc.ca

Édition et diffusion
Conseil du patrimoine de Montréal

ville.montreal.qc.ca/cpm

ISBN : 978-2-7647-0885-9
Février 2010

Organisation

Coordination de l'évènement

Coordination et logistique, accueil

Diane Côté, secrétaire-recherchiste, CPM

Secrétariat et inscriptions

Michèle Lavoie, secrétaire de direction

Accueil

Aude Buttiero, stagiaire

Sélection des présentateurs

Marie Lessard, présidente, CPM

Caroline Dubuc, conseillère en aménagement, CPM

José Froment, conseillère en planification, CPM

Actes du colloque

Coordination et rédaction

José Froment

Révision

Diane Côté et Éline Gauthier

Mise en page

Michèle Lavoie

Partenaire

Le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise,

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Crédits photographiques

Toutes les figures sont tirées des présentations, à l'exception des trois figures des pages 7 et 8, réalisées par le CPM lors du colloque.

Mot de la présidente

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) décidait en 2008 de souligner la Journée internationale des monuments et sites par le biais d'une journée d'échange portant sur *L'intervention urbaine dans le contexte des nouveaux enjeux pour la conservation du patrimoine*. Cette journée ayant remporté un vif succès, le CPM a décidé de transformer l'initiative en tradition. C'est pourquoi il invitait le 12 juin 2009 ses principaux partenaires à une seconde journée d'échange. Organisée en collaboration avec le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise (BPTÉ) de la Ville de Montréal, cette journée a porté sur le thème suivant : *la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine à Montréal : bilan et orientations*.

Ce thème a été motivé par les missions complémentaires du CPM et du BPTÉ dans ce dossier. D'abord, ce dernier a récemment fait le bilan de son approche en matière de citation de monuments historiques et de la constitution de sites du patrimoine, en vertu des pouvoirs qui lui sont octroyés par la Loi québécoise sur les biens culturels, et est à élaborer un plan stratégique d'attribution de statuts patrimoniaux par la Ville. Quant au CPM, il contribue activement à ce volet de la sauvegarde du patrimoine montréalais. D'une part, il doit émettre un avis sur tout règlement de citation élaboré par le BPTÉ, en vertu du règlement qui l'encadre. D'autre part, c'est lui qui tient les consultations publiques permettant de recueillir l'opinion des citoyens quant à la reconnaissance de monuments ou de territoires et qui rédige un rapport à l'intention du conseil de la Ville sur ces consultations.

Pour cette journée de colloque, deux grands objectifs ont été définis. Le premier est le partage d'informations sur la situation existante, soit l'état du corpus des monuments et sites reconnus en territoire montréalais, l'état d'avancement des travaux du BPTÉ sur le plan stratégique d'attribution de statuts patrimoniaux et, enfin, la gestion des monuments et sites reconnus dans les arrondissements, ces derniers étant responsables de l'émission des permis. Le second objectif concerne la poursuite du plan stratégique. À cette fin, nous souhaitons mener une réflexion plurielle sur les patrimoines à privilégier et sur le suivi à apporter une fois les bâtiments ou territoires reconnus et, également, sur les modes de commémoration et de célébration de ce patrimoine.

Les *Actes du colloque* présentent les faits saillants des présentations, des discussions et de la synthèse qui a clos la journée. Ces *Actes* et toutes les présentations sont disponibles sur le site Internet du CPM à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/cpm.

Bonne lecture!



Marie Lessard

Présidente du Conseil du patrimoine de Montréal

Table des matière

Mot de la présidente	iii
Déroulement de la journée	7
Faits saillants de la journée	9
1. L'état de la situation quant à la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine en territoire montréalais	9
2. Expériences et points de vue des arrondissements à titre de gestionnaires des bâtiments et territoires reconnus par la Ville	12
3. La conservation et la mise en valeur des bâtiments et territoires reconnus..	16
4. Synthèse	19
En résumé	21
Conclusion	23

Annexes

Annexe 1 : Liste des participants.....	25
Annexe 2 : Suggestions de monuments historiques à citer ou de sites du patrimoine à constituer	27

Déroulement de la journée

La journée de colloque a eu lieu dans l'atrium de la Maison du Conseil des arts de Montréal, situé dans l'Édifice Gaston-Miron, rue Sherbrooke face au parc LaFontaine. L'ancienne Bibliothèque centrale de Montréal, qui porte officiellement le nom du poète Gaston Miron depuis le 23 février 2009, où logent le Conseil des Arts de Montréal et le Conseil du patrimoine de Montréal.

Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, responsable du parc du Mont-Royal, des parcs-nature, des muséums nature et de la condition féminine, s'est d'abord adressée aux participants, suivie de Marie Lessard, présidente du CPM, qui a expliqué le déroulement de la journée. Celle-ci a été divisée en quatre étapes, chacune d'entre elles comprenant des discussions. La journée a été animée par Réal Larochelle, consultant en gestion.



- Étape 1. État de la situation et stratégie de la Ville pour la citation de monuments historiques et pour la constitution de sites du patrimoine.
- Étape 2. Expériences et points de vue des arrondissements à titre de gestionnaires des bâtiments et territoires reconnus par la Ville.
- Étape 3. La conservation et la mise en valeur des bâtiments et territoires reconnus. À partir de cas concrets, comment assurer la conservation et la mise en valeur des bâtiments et territoires reconnus à Montréal?
- Étape 4. Synthèse et discussion. Que tirer de ces échanges pour la stratégie de la Ville de Montréal et la gestion en arrondissement?

Lors de la première étape, Gilles Dufort, du BPTÉ, a brossé un tableau général de la situation et présenté l'état actuel de la réflexion au sein de la Ville de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan stratégique d'attribution de statuts patrimoniaux. Caroline Dubuc, du CPM, a ensuite examiné l'évolution des monuments cités sur le territoire montréalais. Au cours de la seconde étape, des représentants d'arrondissements montréalais, soit Anne Castonguay, Marie-Claude Lemelin, Sylvain Villeneuve, Gilles Galipeau et Bernadette Duquesnoy ont présenté quelques enjeux relatifs à la gestion

du patrimoine en arrondissement. La troisième étape a porté sur la gestion de certains territoires ou bâtiments montréalais reconnus, soit le plan de conservation de l'arrondissement historique de Montréal, par Chantal Gris , du minist re de la Culture, des Communications et de la Condition f minine du gouvernement du Qu bec (MCCCFQ), l'exp rience de restauration en cours   Habitat 67, monument class , par Julie Boivin du BPTe, et des propositions pour la maison Mary-Dorothy-Molson, r cemment cit e, par Jos  Froment du CPM. Enfin, Claire Poitras, membre du CPM, a pr sent  sa r flexion quant aux principaux enjeux monr alais en mati re de conservation du patrimoine, insistant plus particuli rement sur la contribution du patrimoine   l'identit  monr alaise.

Andr  Lavall e, vice-pr sident du comit  ex cutif, responsable du patrimoine et du design, a ensuite adress  quelques mots aux participants. Marie Lessard a clos la journ e en remerciant l'ensemble des collaborateurs, pr sentateurs et participants, les membres actuels et anciens et le personnel du CPM pour leur participation   ce colloque.



Pr s d'une centaine de personnes ont pris part   cette journ e d' change. Un tiers provenaient des arrondissements monr alais, quatorze arrondissements sur dix-neuf  tant repr sent s, dont treize comportant des biens patrimoniaux reconnus selon la Loi sur les biens culturels. Vingt-quatre repr sentants des services municipaux corporatifs  taient pr sents, provenant majoritairement du BPTe et  galement de la Direction des grands parcs et de la nature en ville ainsi que de la Direction des immeubles. Plusieurs sp cialistes, principalement des architectes paysagistes et des experts en patrimoine, ont

aussi pris part   la journ e. Enfin, une dizaine de membres actuels et pass s du CPM pr sents et deux  lus municipaux, madame Helen Fotopulos et monsieur Andr  Lavall e, ont  galement particip    cette journ e d' change. La liste des personnes pr sentes figure   l'annexe 1.

Une boite avait  t  mise   la disposition des participants afin d'obtenir des suggestions quant aux monuments historiques   citer et aux sites du patrimoine   constituer sur le territoire monr alais. Quarante suggestions ont  t  faites, elles figurent   l'annexe 2.

Soulignons enfin que cet  v nement a  t  planifi  en se r f rant   l'action 2.22¹ du Premier plan strat gique de d veloppement durable de la collectivit  monr alaise – Phase 2007–2009, et   partir de la liste des mesures  coresponsables identifi es par la Direction de l'Environnement et du D veloppement durable de la Ville de Montr al.



¹ « Bas e sur les 3RV (r duction, r emploi, recyclage, valorisation), l'action consiste   r duire la production de d chets, promouvoir l'achat local et l'utilisation de produits  quitables, et encourager la s lection d'entreprises d' conomie sociale (traiteurs, imprimeurs, etc.) dans l'organisation d' v nements, de congr s, de colloques et de rencontres de travail ». (Source : ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=736,5246093&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Faits saillants de la journée

1. L'état de la situation quant à la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine en territoire montréalais

Présentation 1. État de la situation et stratégie de la Ville pour la citation de monuments historiques et pour la constitution de sites du patrimoine

Gilles Dufort, chef de division, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Ville de Montréal

Présentation 2. Que sont devenus les bâtiments et territoires reconnus par la Ville (et les anciennes villes fusionnées) ?

Caroline Dubuc, conseillère en aménagement, Conseil du patrimoine de Montréal

Les présentations en bref

La journée de colloque représentait une excellente occasion pour le BPTÉ de faire le bilan de la situation des monuments cités et des sites du patrimoine en territoire montréalais et de faire le point sur l'avancement de ses travaux sur le Plan stratégique d'attribution de statuts de reconnaissance patrimoniale.

Gilles Dufort a d'abord rapidement exposé le cadre juridique, les orientations municipales d'aménagement et la démarche menant à un statut de reconnaissance municipale. Il a ensuite présenté les principaux dossiers et démarches en cours au BPTÉ, soit les désignations et la stratégie développée quant à la mise en valeur, la commémoration et

l'attribution de statuts de reconnaissance patrimoniale. Cette stratégie porte sur quatre principaux aspects : le développement continu de la connaissance sur les corpus (les types de patrimoine), l'établissement de priorités, le développement de la stratégie de mise en valeur et de commémoration et, enfin, l'élaboration d'un plan stratégique d'attribution de statuts de reconnaissance patrimoniale.

M. Dufort a ensuite présenté le contexte et l'encadrement général, le corpus de monuments cités et de sites du patrimoine constitués, les instruments actuels et les outils de mise en valeur. En ce qui a trait au contexte et à l'encadrement général du processus de reconnaissance, il a identifié quatre grands enjeux qui concernent respectivement la notion de reconnaissance, les critères d'évaluation, les

priorités en matière d'attribution des statuts municipaux de reconnaissance et les priorités relatives au raffinement des connaissances relatives aux divers types de patrimoine. Il a terminé sa présentation en évoquant les enjeux associés à la prise en compte des nouvelles dimensions du patrimoine dans le cadre réglementaire ainsi qu'à la mise en valeur des monuments et sites reconnus.

Caroline Dubuc a ensuite présenté les résultats d'une recherche effectuée au CPM en 2008, avec une stagiaire issue du programme de maîtrise en Conservation de l'environnement bâti de l'Université de Montréal, Carole Espes, sur l'évolution des monuments cités sur le territoire montréalais. Son exposé a porté sur l'état actuel de ces biens culturels par rapport à celui qui avait été observé lors de l'attribution d'un statut de reconnaissance.

L'examen de cette évolution est mené selon trois thèmes : le statut, l'état physique et la lecture du lieu. En ce qui a trait au statut, deux situations sont rencontrées. La première est la bonification du statut; par exemple, le site du patrimoine du Mont-Royal, constitué en 1987, est devenu un arrondissement historique et naturel d'envergure nationale en 2005. Il en est de même d'Habitat 67 : cité en 2007, il a été classé en 2009.



La seconde a trait à l'abrogation du statut ou à la démolition du monument historique cité. En ce qui concerne l'état physique, certaines interventions permettent de maintenir et même

d'améliorer la qualité du bien cité. Des phénomènes négatifs ont aussi été observés; ceux-ci concourent à la détérioration graduelle des biens et donc des caractéristiques spécifiques qui lui conféraient une valeur patrimoniale.

Enfin, on constate que l'usage du monument historique cité contribue dans certains cas à maintenir la lecture du lieu, mais parfois à l'altérer. Certains usages sont donc plus appropriés que d'autres pour le maintien de la valeur patrimoniale. La présentation met en évidence le fait que la bonne connaissance des caractéristiques patrimoniales du monument contribue à sa conservation.

Les faits saillants

Suspendu pendant plusieurs années et repris en 2007, le processus de citation de monuments historiques et de constitution de sites du patrimoine a fourni l'occasion au BPTÉ et au CPM de poser plusieurs constats et de mettre en évidence des enjeux pour la conservation du patrimoine montréalais. Le plan stratégique d'attribution de statuts patrimoniaux, en cours d'élaboration par le BPTÉ, vise à mieux saisir ces enjeux de conservation et à mieux gérer l'évolution des monuments historiques, de manière à assurer une meilleure performance à moyen et long terme de la Ville en tant que gestionnaire de ces biens culturels.

Les constats effectués par le BPTÉ sont regroupés selon quatre thèmes : le contexte et l'encadrement général du processus de reconnaissance patrimoniale, le corpus des monuments et territoires cités, les instruments de gestion du patrimoine reconnu et la mise en valeur de ce patrimoine.

Deux éléments méritent d'être soulignés en regard du contexte et de l'encadrement généraux du processus; il s'agit de l'évolution de la notion de patrimoine, à la base de la

réflexion et des actions posées par la Ville, et de la mise en place d'une approche par les valeurs pour analyser l'intérêt patrimonial d'un lieu, sur laquelle viendra s'appuyer la gestion des biens et territoires cités.

Quant au corpus des biens et territoires cités, on retiendra tout particulièrement que les motifs de citation antérieurs à 2007 étaient surtout reliés aux valeurs architecturale et historique et qu'on accordait peu d'importance aux autres aspects, notamment associés au site et au contexte, tels que les patrimoines naturel et paysager. Cette situation évolue à la lumière des travaux sur les valeurs. On retiendra également que le BPTÉ souhaite évaluer les biens par rapport à un corpus représentatif des différents patrimoines. Par exemple, on note que certains corpus sont sous-représentés, notamment le patrimoine industriel, le patrimoine moderne ainsi que les édifices publics. Les motifs de citation sont par ailleurs plus larges qu'avant (impact positif de l'évaluation selon diverses valeurs). Toutefois, l'évaluation de la pertinence du corpus repose encore essentiellement sur des typologies construites et sur des fonctions associées à ces dernières (patrimoine résidentiel bourgeois, maisons de ferme, théâtres, croix de chemin, etc.).

Sous le troisième thème, soit les instruments de gestion du patrimoine, on note que les motifs de citation étant plus larges qu'avant (l'utilisation de l'analyse par les valeurs permet de faire ressortir la richesse et la complexité de la valeur patrimoniale), les règlements de citation reflètent davantage cette connaissance. En effet, le contenu réglementaire est en train d'évoluer pour aller au-delà du bâtiment, accorder une plus grande place au patrimoine naturel et paysager du lieu et être davantage en relation avec le contexte élargi.

Enfin, relativement à la mise en valeur d'un lieu reconnu, signalons que le BPTÉ souhaite développer davantage des mesures assurant une telle mise en valeur et élaborer une

stratégie de diffusion systématique du geste de reconnaissance.

Parmi les enjeux qui se posent actuellement pour la conservation du patrimoine montréalais, la question *Que doit reconnaître la Ville?* est certainement à l'avant-plan. Elle renvoie notamment aux critères utilisés à cet effet, aux priorités en matière d'attribution de statuts municipaux et de connaissance des corpus, qui sont tous fondamentaux pour le plan stratégique d'attribution de statuts patrimoniaux.

La présentation sur l'évolution des monuments cités a permis de poursuivre la réflexion sur certains enjeux. Celle-ci met en lumière des aspects positifs et négatifs quant aux trois éléments considérés dans l'analyse du CPM sur l'évolution des biens cités, soit leur statut, leur état physique et la lisibilité du lieu. On peut ainsi cerner les facteurs majeurs que sont la sensibilisation des propriétaires, publics ou privés, les impacts cumulatifs des travaux d'entretien et l'importance de l'utilisation du lieu. Au-delà de la négligence, voire de l'abandon pur et simple du lieu, souvent reliée à l'absence de nouveaux usages qui maintiendrait le patrimoine vivant, on observe que certains monuments et sites se détériorent lentement. Cette détérioration est reliée à deux principales causes : la première est la banalisation graduelle, attribuable aux connaissances insuffisantes sur le patrimoine ou au manque de ressources financières lors d'interventions sur le monument; la seconde est un usage qui est incompatible avec certaines valeurs et éléments caractéristiques du lieu. Enfin, on constate qu'ultimement, c'est le propriétaire qui est le principal acteur de la conservation du monument historique.

Cette brève analyse permet de dresser un bilan relativement positif à la fois de l'entretien, de la mise en valeur et du maintien des caractéristiques qui ont justifié la reconnaissance. Elle permet aussi de constater combien il est important non seulement de

citer, mais également d'assurer que la reconnaissance contribue à la conservation du monument. À cet égard, le contenu du règlement de citation et l'instauration d'un mécanisme de suivi des travaux sont cruciaux. Le contenu du règlement de citation est certes plus précis depuis la reprise du processus de citation, ciblant notamment les éléments à protéger et encadrant les interventions. Les anciens règlements de citation devraient aussi être révisés pour mieux jouer leur rôle.

Enfin, il apparaît hautement souhaitable de mettre en place un mécanisme de suivi périodique des lieux en relation avec les objectifs de reconnaissance. Ce suivi périodique devrait être réalisé non pas uniquement sur le bâtiment, mais également sur la propriété dans son ensemble. L'analyse de l'évolution reste aussi à faire dans le cas des sites du patrimoine, ce qui permettrait de préciser les outils de suivi adaptés à ces sites et de tenir compte du contexte plus large, incluant le domaine public.

2. Expériences et points de vue des arrondissements à titre de gestionnaires des bâtiments et territoires reconnus par la Ville

Présentation 3. Outils de gestion, Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Anne Castonguay, directrice, direction Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Présentation 4. Découverte du patrimoine architectural et paysager d'Ahuntsic-Cartierville : au fil de l'eau, au fil du temps

Marie-Claude Lemelin, architecte, direction Travaux publics et Aménagement, arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

Présentation 5. La gestion du patrimoine : Sites du patrimoine et monuments historiques cités en vertu de la *Loi sur les biens culturels*

Sylvain Villeneuve, chef de division urbanisme, direction Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Ville-Marie

Présentation 6. La Cité-jardin du Tricentenaire. Un paysage à protéger

Gilles Galipeau et Bernadette Duquesnoy, conseillers en aménagement, direction Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Les présentations en bref

Pour ce second bloc d'interventions, la parole est donnée à des représentants de quatre arrondissements pour qu'ils exposent les enjeux auxquels sont confrontés les arrondissements dans la gestion du patrimoine au quotidien. Les quatre exposés ont trait aux aspects suivants : les caractéristiques des bâtiments cités et des sites du patrimoine (typologie, localisation, date de reconnaissance, etc.), les outils utilisés lors d'une demande de modification d'un bien reconnu (agrandissement, etc.), les outils autres que la citation, à partir du cas de la Cité-jardin du Tricentenaire, et les problèmes associés à la reconnaissance patrimoniale, vécus en arrondissement.

Anne Castonguay met l'accent sur la difficulté de gérer le patrimoine dans une situation de pénurie de ressources professionnelles. En l'absence de professionnels familiers avec les principes et les outils existants en matière de conservation, l'arrondissement manque de moyens, particulièrement pour sensibiliser les citoyens et les élus à la conservation du patrimoine et pour encadrer les interventions sur les propriétés patrimoniales. Pour Mme Castonguay, les principaux problèmes sont l'insuffisance d'arguments pour empêcher la démolition de maisons anciennes et sensibiliser les propriétaires au bien-fondé d'investir un peu plus dans la mise en valeur de leur propriété et les difficultés que ces derniers rencontrent pour assurer leur maison lorsque celle-ci est citée ou classée. La principale condition de réussite est donc la sensibilisation, tant des propriétaires que des élus.

Marie-Claude Lemelin dresse le portrait des principaux outils et enjeux en matière de gestion du patrimoine dans son arrondissement, Ahuntsic-Cartierville, notamment la préservation d'ensembles (conventuel, ancien noyau villageois, hôpital, pénitencier),

l'intégration d'interventions contemporaines et les aménagements paysagers. Selon elle, les principaux problèmes rencontrés sont les contraintes budgétaires, les nouvelles normes énergétiques, l'utilisation de nouveaux matériaux pour la rénovation de bâtiments anciens et le manque d'entretien. Mme Lemelin relève également, à l'instar de Mme Castonguay, la difficulté que représente la sensibilisation des citoyens, qu'elle aussi relie aux ressources professionnelles insuffisantes. Elle identifie enfin plusieurs conditions de réussite pour améliorer la prise en compte du patrimoine dans la gestion en arrondissement : la sensibilisation, des ressources professionnelles et financières permettant d'élaborer une réglementation plus efficace et d'analyser les potentiels du territoire, de même que les cas complexes ou moins familiers que sont les ensembles, l'architecture vernaculaire et enfin les paysages. Un dernier enjeu, selon elle, est la définition d'orientations claires et d'une vision à long terme pour le territoire montréalais.

Sylvain Villeneuve présente la grande diversité de patrimoines reconnus dans l'arrondissement de Ville-Marie, en précisant qu'une vaste portion du territoire bénéficie d'un statut de protection. Il énumère ensuite les outils de gestion utilisés lorsque des modifications sont proposées sur un bâtiment, puis avance quelques réflexions sur le patrimoine comme enjeu essentiel de la préservation de l'identité de la Ville et qui repose, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sur 367 ans d'occupation continue du sol.

Cette histoire lègue aux Montréalais une variété de milieux de vie qui sont autant d'ancrages à leur sentiment d'appartenance. M. Villeneuve indique certaines limites de la citation et propose des pistes de bonification : utiliser une approche intégrée et globale du patrimoine, réaliser un inventaire minutieux des potentiels du territoire, trouver des solutions à la réhabilitation, diversifier les outils pour la

protection et la conservation des bâtiments et, enfin, innover pour contribuer à l'évolution des mentalités.

Il signale également l'élargissement de la notion de patrimoine et le fait que son arrondissement possède une importante quantité de bâtiments prestigieux du XX^e siècle qui contribuent à la constitution d'un patrimoine moderne. Ceci l'amène à dire qu'on doit réfléchir aux mesures visant à promouvoir et à protéger ce patrimoine tout en poursuivant les efforts pour la préservation du patrimoine plus ancien. Il conclut son exposé par la proposition de citer la maison Buchanan (construite en 1837) comme monument historique.

Gilles Galipeau et **Bernadette Duquesnoy** traitent dans leur exposé de la Cité-jardin du Tricentenaire et ce, suivant trois thèmes : un milieu urbain exceptionnel, un paysage à protéger et les interventions prévues pour assurer adéquatement sa protection.



Après un aperçu de la réglementation encadrant les interventions dans ce quartier, ils font état des principaux problèmes auxquels il fait face : le réseau de sentiers qui s'étiolent, les arbres de rues à soigner ou à remplacer et les projets résidentiels qui menacent l'équilibre du paysage. Ce dernier est relié à trois principaux phénomènes : les agrandissements majeurs des maisons résultant en une plus forte implantation au sol, la coupe d'arbres matures et la démolition et la modification d'éléments

architecturaux qui contribuent à la valeur patrimoniale des lieux. Par ailleurs, ils soulignent qu'au fur et à mesure que les anciens résidents sont remplacés par des nouveaux, la compréhension de ce qui fait la spécificité de cet ensemble unique à Montréal se perd.

De façon à mieux encadrer l'évolution du cadre bâti et paysager, maintenir et renforcer le caractère pavillonnaire, limiter les impacts des projets sur les propriétés voisines ainsi que la coupe d'arbres, l'arrondissement a présenté un projet de modification du règlement d'urbanisme portant sur la réduction du taux d'implantation de 35 % à 25 %, l'augmentation des marges latérales et l'abattage d'arbres à proximité d'une construction. Devant l'opposition des citoyens aux modifications proposées, seule l'interdiction d'abattage d'arbres à proximité d'une construction a été conservée au projet de règlement.

L'arrondissement a entrepris l'élaboration d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) spécifique à la Cité-Jardin. L'ensemble des objectifs et critères développés portera notamment sur les nouvelles constructions et les agrandissements, l'aménagement des terrains et la protection des arbres. L'étude de caractérisation des paysages urbains de l'arrondissement, dont une section concerne la Cité-Jardin, apportera des informations dans la réalisation de ce PIIA.

Les faits saillants

L'expérience vécue en arrondissement démontre que la situation, en termes de ressources professionnelles, varie énormément d'un arrondissement à un autre. Or, les intervenants estiment que ces ressources sont très importantes dans la gestion du patrimoine au quotidien, et tout particulièrement dans la sensibilisation auprès des propriétaires et des élus. Ils estiment également que des

professionnels sont mieux à même de développer des arguments en faveur d'une conservation de qualité, notamment pour amener les propriétaires à investir dans certains matériaux, développer des plans d'ensemble, etc. Enfin, ils soulignent que l'élargissement de la notion du patrimoine soulève certaines questions. La connaissance plus limitée de certains types de patrimoine constitue un obstacle à leur protection. On soulève en particulier le cas des grands ensembles institutionnels, des paysages et des bâtiments modernes.

Des questions d'ordre méthodologique se posent également. Les outils existants ne sont pas nécessairement adaptés à l'encadrement des interventions sur certains patrimoines, notamment le non monumental, le patrimoine industriel, le patrimoine moderne et la trame urbaine. Par exemple, on constate qu'il est difficile de préserver les témoins de l'architecture rurale de propriété privée, tout particulièrement les maisons modestes. Comme l'architecture vernaculaire est moins connue et moins documentée, les outils manquent pour aider les propriétaires à adapter cette architecture aux conditions de vie moderne tout en préservant ses qualités. On voit donc qu'adapter les monuments patrimoniaux aux conditions de vie contemporaines sans perdre l'esprit du lieu pose divers défis, dont l'intégration des nouveaux matériaux au bâti ancien. De plus, certains secteurs patrimoniaux ont un caractère hétérogène alors que les outils disponibles, essentiellement les PIIA, ne sont pas conçus pour aborder ces milieux. L'exemple de la Cité-jardin du Tricentenaire pose un autre type de défi, associé à la

conservation des paysages davantage qu'au respect des caractéristiques architecturales.

Le patrimoine moderne est un parent pauvre sur le plan de l'encadrement des interventions. La citation d'Habitat 67 (voir le point 3) témoigne par ailleurs d'un changement de mentalité et pourrait servir d'exemple, non seulement en matière de reconnaissance, mais aussi de gestion du patrimoine moderne. Bref, l'évolution de la notion de patrimoine ne peut se passer d'une évaluation des outils existants et, vraisemblablement de l'élaboration d'outils ciblés sur les « nouveaux » patrimoines. Certaines pistes sont évoquées pour bonifier la réflexion à cet égard : élaborer une approche intégrée et globale du patrimoine, répertorier les potentiels du territoire montréalais, diversifier les outils pour la protection et la conservation des bâtiments et pour leur adaptation à l'évolution des mentalités.

En somme, les conditions de réussite identifiées par Mme Lemelin font consensus et résument bien les besoins en arrondissement. D'une part, on souhaite la mise en place de ressources professionnelles et financières permettant d'élaborer une réglementation plus efficace et d'intervenir quant à la sensibilisation, à l'analyse des potentiels du territoire et aux cas complexes ou moins familiers que sont les grands ensembles, l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne et les paysages. D'autre part, on souhaite que la conservation du patrimoine soit accompagnée de la définition d'orientations claires et d'une vision à long terme pour le territoire montréalais.

3. La conservation et la mise en valeur des bâtiments et territoires reconnus

Présentation 7. Le plan de conservation de l'arrondissement historique de Montréal

Chantal Grisé, architecte, Direction du patrimoine et de la muséologie, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement du Québec

Présentation 8. Habitat 67 : gestion des interventions

Julie Boivin, architecte, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Ville de Montréal

Présentation 9. Gestion d'un monument historique cité : l'exemple de la maison Mary-Dorothy-Molson

José Froment, conseillère en planification, Conseil du patrimoine de Montréal

Les présentations en bref

Cette troisième série d'exposés est tripartite. Les deux premières interventions présentent la structure d'un plan de conservation ou d'un plan de gestion en les illustrant par des cas concrets, l'arrondissement historique de Montréal et Habitat 67, et la troisième présente des pistes de gestion intégrée d'un monument historique cité.

Chantal Grisé présente le cadre de référence et d'intervention de l'arrondissement historique de Montréal (AHM) mis de l'avant par le MCCCFO et devant mener à l'instauration d'un plan de conservation du territoire. Reposant sur la connaissance du territoire et des valeurs associées à ce territoire, ce cadre de référence établit les principaux enjeux et défis que pose la conservation de la valeur patrimoniale de

l'AHM et détermine les principes à la base des interventions. Ces principes sont les suivants : préserver les valeurs associées au territoire de l'AHM et ses éléments caractéristiques, connaître avant d'intervenir, assurer la continuité à travers les changements et favoriser la participation et l'appropriation collectives. Des principes spécifiques en matière d'architecture, d'aménagement et d'urbanisme sous-tendent la conservation, la restauration, les ajouts et agrandissements, les insertions et la démolition.

Julie Boivin décrit le cadre de gestion des interventions sur Habitat 67, cité à titre de monument historique par la Ville de Montréal en 2007, puis classé à titre de monument historique par le gouvernement du Québec en 2009. Elle présente le règlement de citation de ce monument, qui énonce les valeurs

patrimoniales qui lui sont attribuables, identifie ses composantes architecturales significatives de même que celles des aménagements extérieurs, et précise les critères encadrant les interventions à effectuer sur le bâtiment. Quelques défis particuliers et inusités en matière de conservation que pose le maintien de l'authenticité de la composition d'ensemble autant que des détails architecturaux particuliers et de ses systèmes constructifs, sont aussi abordés.



En effet, Habitat 67 est un prototype de construction unique au monde, précurseur, à bien des égards, de l'avènement d'une architecture d'avant-garde au Canada et sur la scène internationale dans la seconde moitié du XXe siècle. Ainsi, la nécessaire mise aux normes du bâtiment, les difficultés d'accès à certaines de ses composantes, le déploiement à grande échelle des problématiques de conservation inhérent au processus de préfabrication des unités d'habitation sont autant de défis illustrant la complexité de la conservation de ce monument.

Dans cette perspective, une concertation des principaux acteurs, qui sont les gestionnaires d'Habitat 67, la Ville de Montréal et le MCCCQ doit être établie. Aussi, Mme Boivin présente-t-elle ensuite les trois grands objectifs du processus de gestion mis en place. Le premier est de développer une compréhension et une appréciation communes de l'intelligence architecturale et structurale du bâtiment et des problématiques de conservation. Le second est

de définir une approche d'intervention spécifique à Habitat 67, comprenant des orientations et des solutions techniques répondant à des critères de performance, esthétiques et économiques. En corollaire, le troisième objectif est de faciliter le traitement et d'assurer la cohérence de l'analyse des demandes d'autorisation et des demandes de permis, et de subventions.

José Froment a choisi la maison Mary Dorothy Molson (aussi connue sous le nom de Manoir MacDougall), citée en 2008, pour évaluer l'apport du processus et du règlement de citation à la gestion de la propriété et la possibilité de concevoir une approche intégrée de gestion d'un monument et de son milieu d'insertion, dans ce cas un milieu naturel reconnu.

Elle rappelle d'abord que, selon la *Processus d'analyse de l'intérêt patrimonial d'un lieu* en voie d'élaboration par le BPTC (*version préliminaire. Mai 2009*), l'intérêt patrimonial doit constituer la base sur laquelle s'appuient les décisions d'attribution d'un statut patrimonial de même que la définition d'orientations générales ou de stratégies favorisant la conservation. Les informations de base, portant sur le monument, la propriété et le milieu adjacent, doivent donc être disponibles dès le début de la réflexion.



De plus, comme la propriété fait partie du parc-nature du Bois-de-Saraguay, leur avenir est intimement lié. La gestion des parcs-nature montréalais, comme celle des monuments

cités, repose notamment sur la définition d'orientations d'aménagement et la mise sur pied d'un programme de surveillance.

Un plan de gestion du milieu naturel est prévu fin 2010 ainsi qu'un plan d'ensemble établissant les orientations générales pour le parc-nature. Comme la propriété et le parc-nature sont tous deux à des étapes charnières de leur évolution, que la Ville est propriétaire des deux sites et que l'intégration de plusieurs valeurs patrimoniales présentes sur ces sites semble réalisable, ce cas représente une opportunité à saisir. La mise en œuvre de deux cadres de gestion est l'occasion d'explorer leurs relations au sein d'un plan d'ensemble, lequel pourrait servir de prototype pour la gestion d'autres territoires montréalais reconnus à la fois pour leur patrimoine culturel et naturel.

Les faits saillants

Pour gérer l'évolution d'un monument ou d'un site reconnu, le plan de gestion d'Habitat 67 a permis de démontrer la pertinence de s'appuyer sur certains principes, qui sont de développer une connaissance adéquate avant d'agir, d'intervenir de manière à assurer la continuité dans le changement et d'assurer la participation et l'appropriation collective. Ce cas, ainsi que celui de la citation de la maison Mary-Dorothy Molson, ont également permis d'illustrer à quel point la conformité à ces principes peut poser des défis importants, d'où l'intérêt de s'en inspirer pour faire ressortir certaines conditions de réussite pour une gestion adéquate des sites et monuments reconnus, à moyen et à long terme.

Certaines conditions de réussite ressortent plus particulièrement : les premières, qui touchent à la valeur patrimoniale, sont : (1) la connaissance fine des éléments caractéristiques qui contribuent à la valeur patrimoniale et des

défis que pose leur évolution, en lien avec l'élargissement de la notion de patrimoine et des outils de conservation innovateurs à mettre au point; et (2) l'élaboration d'un règlement de citation d'un monument historique ou de constitution d'un site du patrimoine qui soit d'un niveau de détails adéquat.

La deuxième série de conditions concerne la gestion du monument ou du site, une fois qu'il est reconnu. Il s'agit de : (1) l'utilisation des données issues des consultations publiques pour améliorer la compréhension des valorisations des citoyens et bonifier les objectifs d'un plan de gestion; (2) le développement d'objectifs de gestion en concertation, au sein de démarches encourageant les liens entre la Ville, les entrepreneurs, les groupes associatifs et les citoyens; (3) la définition, si possible en concertation, d'orientations de gestion en lien avec les opportunités du territoire, et leur incorporation au sein d'un cadre de gestion élargi; (4) l'élaboration de mécanismes d'évaluation des interventions par rapport aux objectifs et orientations de conservation; et (5) l'établissement de modes de gestion facilitant le traitement des demandes d'autorisation, de permis, de subventions et qui assurent la cohérence dans l'analyse des dossiers.

Enfin, la réussite de la gestion des biens reconnus dépend aussi de l'intégration de mécanismes de suivi au plan stratégique d'attribution de statuts de reconnaissance patrimoniale.

4. Synthèse

Présentation 10. Synthèse

Claire Poitras, professeure chercheuse agrégée à l'Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation, Culture et Société, membre du Conseil du patrimoine de Montréal

La présentation en bref

Claire Poitras énonce d'abord un certain nombre de caractéristiques montréalaises qui lui apparaissent à considérer dans la réflexion sur l'attribution de statuts patrimoniaux. Elle regroupe ensuite ses remarques et réflexions autour d'un certain nombre d'éléments qu'elle qualifie de décalages ou dissociations. Le premier est l'écart important entre les objectifs visés par la création d'un statut et le contenu des règlements. Le second concerne les rapports entre la ville centre et les arrondissements, lesquels interviennent sur le même territoire, mais d'une manière asymétrique. Le troisième concerne la disparité entre les arrondissements quant à la protection du patrimoine exprimée par le nombre de biens culturels bénéficiant d'un statut en vertu de la LBC.

Un quatrième a trait au corpus des biens bénéficiant d'un statut de protection, compte tenu de la prédominance du thème de la ruralité au sein du corpus des monuments et sites reconnus. Un cinquième a trait aux acteurs directement interpellés par la protection du patrimoine, les élus et les acteurs extérieurs à la ville étant peu sollicités dans la discussion sur la stratégie d'attribution de statuts patrimoniaux. Le sixième et dernier décalage est relié à l'opposition qui persiste entre le patrimoine et l'architecture contemporaine.

Les faits saillants

Plusieurs pistes sont identifiées par Mme Poitras pour contribuer à la réduction de ces décalages et apporter un éclairage nouveau dans la réflexion sur les outils de conservation du patrimoine à Montréal. D'abord, il faudrait élargir la réflexion de manière à assurer la conservation du patrimoine significatif en regard de l'identité montréalaise, l'histoire de Montréal et la société montréalaise. La connaissance des caractéristiques physiques de la ville et de l'évolution de la société montréalaise est essentielle à cet égard. Le fait urbain montréalais tient en effet à plusieurs caractéristiques dont l'insularité, le mont Royal, la diversité de milieux de vie et d'expériences paysagères, la diversité sociale, la cohabitation de témoins de sa ruralité / suburbanité / urbanité. Mieux connaître ce fait urbain permettra de mieux cerner l'identité montréalaise et, ainsi, de mieux déterminer le corpus des monuments historiques à citer et des sites du patrimoine à constituer. Cette réflexion pourra également contribuer à l'amélioration des outils réglementaires quant à certains aspects tels que la protection des intérieurs des bâtiments, la préservation du patrimoine paysager et des patrimoines archéologique et immatériel. Ceci permettra également de clarifier les rapports entre les arrondissements et la ville centre en matière de protection du patrimoine : même s'il est parfois

local et s'il est géré par les arrondissements, le patrimoine est montréalais.

Quant à l'intégration d'éléments architecturaux et urbanistiques de facture contemporaine et du patrimoine dans l'évolution de la ville, elle a été relevée par plusieurs participants comme demandant une réflexion approfondie et des outils adaptés. Enfin, la dernière piste suggérée est l'élargissement des acteurs impliqués dans la réflexion et la gestion du patrimoine, notamment les élus, mais également d'autres groupes tels que les entreprises, les

promoteurs, les représentants du milieu associatif.

En somme, toutes ces pistes doivent être mises en avant pour contribuer à l'émergence et au développement d'une culture d'aménagement, à laquelle participe le patrimoine, car, comme la journée a permis de le confirmer, le cadre réglementaire ne peut à lui seul assurer la réussite de l'objectif de mettre en valeur les monuments et sites reconnus en territoire montréalais.

En résumé

Les différentes interventions ont permis de cibler un objectif global, soit d'œuvrer à l'émergence d'une culture de l'aménagement célébrant le patrimoine significatif pour la collectivité montréalaise. La cohérence des actions et la concertation sont clairement apparues comme des conditions majeures dans la rencontre de cet objectif. Les interventions ont également permis de cerner un certain nombre de pistes d'action qui sont ici regroupées sous quatre thèmes, soit (1) l'actualisation des pratiques en fonction de l'élargissement de la notion du patrimoine et des récentes approches de conservation; (2) l'amélioration des outils à la disposition des arrondissements et des citoyens; (3) l'amélioration de l'efficacité de la gestion des biens reconnus; et (4) la célébration de ces biens. Ces pistes d'action, qui sont présentées succinctement dans les lignes qui suivent, visent à soutenir le plan stratégique montréalais d'attribution de statuts patrimoniaux en cours d'élaboration. Elles devront être abordées avec les divers acteurs interpellés, au premier chef le SMVTP et les arrondissements.

1. L'actualisation des pratiques

Actualiser les pratiques en matière de reconnaissance et de mise en valeur des monuments et sites reconnus en territoire montréalais repose sur une reconnaissance explicite de l'élargissement de la notion de patrimoine et sur l'actualisation des approches et les outils, tel qu'en témoigne la révision du processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial qu'a amorcé le BPTÉ. Il requiert aussi une stratégie globale d'attribution de reconnaissance (critères, priorités, champs de recherche à ajouter, plans de gestion, etc.), aussi en cours d'élaboration par le BPTÉ, dans le cadre du plan stratégique d'attribution de statuts patrimoniaux.

2. L'amélioration des outils à la disposition des arrondissements

Bonifier les outils à la disposition des arrondissements, qui sont responsables de la gestion des monuments et sites une fois ceux-ci reconnus, requiert l'amélioration du transfert de l'information en arrondissement. Il demande aussi de réviser certains outils existants et leur diffusion et de concevoir et diffuser des outils complémentaires permettant une meilleure prise en compte des patrimoines moins connus. À titre d'exemples, citons l'élaboration d'outils de sensibilisation destinés aux élus, intervenants, citoyens et associations, le développement de mesures d'accompagnement et de formation sur les thèmes prioritaires ciblés par les arrondissements et une meilleure diffusion des outils à l'intention des propriétaires.

3. L'amélioration de l'efficacité de la gestion des biens reconnus

Améliorer l'efficacité de la gestion des biens reconnus requiert la définition d'orientations de gestion, si possible en concertation, leur incorporation au sein d'un cadre de gestion élargi, et l'élaboration de modalités de suivi, dans le cadre du plan stratégique d'attribution de statuts patrimoniaux. Elle demande aussi d'assurer le transfert de cette stratégie en arrondissement (principes, orientations, lignes directrices, etc.) et d'effectuer un suivi global de l'évolution des biens reconnus à l'échelle du territoire montréalais.

4. La célébration des biens reconnus

Enfin, à la base d'une culture du patrimoine montréalais, célébrer les biens reconnus requiert la réalisation d'un plan d'action cohérent pour la mise en valeur des monuments et sites participant à l'identité montréalaise. Elle se fonde aussi sur l'adoption d'une approche globale, soutenue par le partage de l'information, l'ouverture à de nouvelles disciplines et l'intégration de nouveaux acteurs.

Conclusion

Le colloque a d'abord permis de prendre connaissance des enjeux et des axes prioritaires dans la poursuite des actions du BPTÉ et de ses partenaires vers la protection et la célébration du patrimoine significatif pour la collectivité montréalaise. Elle a également mis en lumière plusieurs acquis très positifs, notamment l'amélioration notable des règlements de citation de monuments historiques et de constitution de sites du patrimoine et, plus largement, l'ampleur de la réflexion entreprise par le BPTÉ et ses partenaires. L'engagement marqué des intervenants en arrondissement pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine reconnu, tant naturel que culturel, qu'illustrent notamment certaines initiatives en matière de gestion de ce patrimoine, font aussi partie des acquis de la rencontre.

La journée a enfin permis de mieux saisir le rôle actuel et potentiel des services centraux et des arrondissements au sein d'une réflexion approfondie sur le patrimoine montréalais. Les professionnels de ces instances sont au cœur du développement d'une vision d'ensemble et d'une culture patrimoniale soutenues par le partage de l'information, l'ouverture à de nouvelles disciplines et l'intégration de nouveaux acteurs.

Le CPM souhaite continuer à contribuer à la vaste réflexion entamée par la Ville. Cette réflexion permettra de mieux répondre à deux questions posées lors du colloque : (1) quelle est la mission que la Ville de Montréal entend se donner à travers la citation et la constitution de sites du patrimoine? (2) Et comment s'assurer que ces modes de reconnaissance permettent de célébrer l'identité montréalaise? Parallèlement à cette collaboration, le CPM entend poursuivre son travail de sensibilisation auprès de la collectivité montréalaise lors des consultations publiques et dans la diffusion de ses rapports et avis.

Annexe 1 : Liste des participants

Meriem Aktouche	Arrondissement de Saint-Laurent
Sofiène Ayadi	Faculté de l'aménagement, Université de Montréal
François Bélanger	BPTE
Hélène Benoît	BPTE
Guy Bernard	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Pierre Bernardin	BPTE
Ewa Bieniecka	Ancienne membre du CPM
Richard Blais	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Julie Boivin	BPTE
André Bouchard	Membre du CPM
Isabelle Bouchard	Consultante
Louis Brillant	Consultant
Mario Brodeur	Consultant
Louis Brunet	Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Dinu Bumbaru	Héritage Montréal
Aude Buttiero	Stagiaire au CPM
Denise Caron	BPTE
Françoise Caron	BPTE
François-Xavier Caron	Les Amis de la Montagne
Mathieu Casavant	Nip Paysage
Anne Castonguay	Arrondissement de L'Île Bizard—Ste-Geneviève
André Cazalais	Direction des immeubles
Sylvie Champagne	Arrondissement de LaSalle
Ginette Cloutier	Consultante
Paul-André Cloutier	DGPNV
Claude Comtois	Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
François Contant	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Jacinthe Côté	Arrondissement de LaSalle
Diane Côté	Secrétaire-rechercheur du CPM
Johanne S. Couture	Arrondissement du Sud-Ouest
Karine Dagenais-Langlois	Direction des immeubles
Richard De la Riva	Membre du CPM
Gilles Domingue	Arrondissement du Sud-Ouest
Caroline Dubuc	Conseillère en aménagement du CPM
Dominic Duford	BPTE
Gilles Dufort	BPTE
Anne-Marie Dufour	BPTE
Isabelle Dumas	BPTE
Sylvia-Anne Duplantie	Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie
Bernadette Duquesnoy	Arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie
Carole Espes	Ancienne stagiaire au CPM
Helen Fotopulos	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Pierre Forcier	Direction des immeubles
José Froment	Conseillère en planification du CPM
Gilles Galipeau	Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie
Alexandra Georgesciou-Paquin	Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, UQAM
Michèle Giroux	Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

Wendy Graham	DGPNV
Chantal Grisé	MCCCFQ
Roula Heubri	Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension
Diane Joly	Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, UQAM
El-Bassim Kazi-Aoual	Arrondissement du Sud-Ouest
Normand Labbé	Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
Jean Laberge	BPTE
Fabienne Labouly	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Jacques Lachapelle	École d'architecture, Université de Montréal
Luce Lafontaine	Consultante
Martine Lagacé	DGPNV
Réal Larochelle	Conseiller en gestion et animateur
Pierre Larue	Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Claude Laurin	Arrondissement du Plateau Mont-Royal
André Lavallée	Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie
Dominique Leblanc-Landry	Direction des immeubles
Marie-Claude Lemelin	Arrondissement d'Achues-Cartierville
Marie-Hélène Lessard	Direction des immeubles
Marie Lessard	Présidente du CPM
Louise Letocha	Ancienne présidente du CPM
Jean-François Massicotte	Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
Gérald McNichols Tétreault	Membre du CPM
Noémi Nadeau	Ancienne stagiaire du CPM
Jennifer Ouellet	BPTE
Carole Paquette	Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie
Danielle Pineault	DGPNV
Claire Poitras	Membre du CPM
Alena Prochazka	Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, UQAM
François Racine	Atelier Bric
Claude Rocheleau	Membre du CPM
Renée Rouleau	Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Chantal Séguin	Arrondissement d'Outremont
Jean-Paul Simard	Ancien stagiaire au CPM
Julie St-Arnault	Membre du CPM
Monique Tessier	DGPNV
Paul-André Tétreault	Membre du CPM
Josselin Thery	BPTE
Céline Topp	BPTE
Marco Tremblay	Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie
Stéphanie Turcotte	Arrondissement de Ville-Marie
Vladimir Ulman	Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
Nicole Valois	École d'architecture du paysage, Université de Montréal
Sylvain Villeneuve	Arrondissement de Ville-Marie

Légende :
BPTE : Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
CPM : Conseil du patrimoine de Montréal
DGPNV : Direction des grands parcs et de la nature en ville

Annexe 2 : Suggestions de monuments historiques à citer ou de sites du patrimoine à constituer

Académie Querbes, 215 avenue Bloomfield
Ancien chemin des Carrières, rue des Carrières
Bain Morgan, 1875, avenue Morgan
Boulevard Saint-Laurent
Parc La Fontaine
Canada Malting, canal de Lachine
Verger associé à la Cathédrale orthodoxe ukrainienne Sainte-Sophie, 6255, 12^e Avenue
Cité-jardin du Tricentenaire (des Cèdres, des Marronniers, des Plaines, des Sorbiers)
Clos du Bois Villeneuve, 2 rue de Bellechasse
Croix de tempérance, rue Jean-Talon
Dominium Bridge, Lachine
Drummond Medical Building, 1414, rue Drummond
Enseignes commerciales, rue Masson
Ensemble religieux Saint Brendan, 3690, boulevard Rosemont
Entrepôt Saint-Laurent, 35, avenue Van Horne Ouest
Ex quartier d'hiver du parc Angrignon, parc Angrignon
Îlot de l'ancienne Redpath, canal de Lachine
Jardin botanique, 4101, rue Sherbrooke Est
La Baie, 585, rue Sainte-Catherine Ouest
Les bingos
Les bowlings
Les Lofts Corticelli, rue saint-Patrick
Les tavernes
Les Trois Arches, restaurant, 11131, rue Merghen
Maison Antoine-Brousseau, 2273, boulevard Gouin Est
Maison Buchanan, 170, rue Sherbrooke Est
Maison Masson, 2080, boulevard René-Lévesque Ouest
Nordelec, 1730-1736, rue Saint-Patrick
Orange Julep, restaurant, 3100, rue Sherbrooke Est
Parc des Portugais, boulevard Saint-Laurent et rue Vallières
Parc linéaire longeant le fleuve de Verdun à Lachine
Pavillon principal de l'Université de Montréal, 2900, boulevard Édouard-Montpetit
Place Simon-Valois, arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
Place Ville-Marie
Silo no 3
Silo no 5
Site de la Nativité d'Hochelaga, 3200, rue Ontario
Stations de métro Champs de Mars, Peel et Bonaventure
Structures métropolitaines, L'Île-des-Sœurs
Tracé de l'ancien chemin des Carrières et l'évolution qui le caractérise



Édifice Gaston-Miron
1210, rue Sherbrooke Est
Bureau 002
Montréal (Québec)
H2L 1L9

Téléphone : 514 872-4055
Télécopieur : 514 872-2235

cpm@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/cpm